

# ***Règlement du jeu concours***

Le concours est organisé par Merbag S.A., inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B215745, ayant son siège social à 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg.

Le jeu concours débutera le 26 mai 2018 et la participation au jeu se clôturera le 9 juin 2018. Le tirage au sort aura lieu le 11 juin 2018.

## **Article 1      Prix**

Est à gagner le prix suivant :

- Deux tickets F1 pour le circuit de Spa-Francorchamps, catégorie "Silver 2 week-end" avec une place de parking
- Un week-end découverte avec la nouvelle Classe A pour se rendre sur le circuit de Spa-Francorchamps
- Le choix du modèle et de la date de réservation de la Classe A dépend de la disponibilité de la flotte
- Le gagnant doit se rendre au garage Merbag à Hollerich par ses propres soins pour récupérer la voiture et la ramener au même point de vente à l'heure convenue.
- Récupération du véhicule le vendredi et retour le lundi suivant à la même heure.
- Classe A: pour un kilométrage maximum de 500km. Les kilomètres supplémentaires parcourus seront facturés 0,10€ par kilomètre.

## **Article 2      Participation**

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes personnes physiques et majeures.

Pour participer il faut se présenter sur le stand Merbag et remplir le flyer prévu à cet effet. Il faut renseigner certaines coordonnées et répondre à une question précise. Les flyers complétés seront déposés dans une seule urne qui sera prévue à cet effet à ces lieux et dates :

- 26/05/2018 Nonnenmillen Center
- 02/06/2018 Belval Plaza
- 09/06 City Concorde

Tout gagnant d'un lot comprenant la location d'un véhicule ou plus généralement, la conduite d'un véhicule, devra être titulaire du permis de conduire à la date du tirage au sort pour profiter de ce gain. A défaut, il pourra céder son gain à une personne de son choix titulaire de ce permis.

Chaque lot est cessible à toute personne physique et majeure au choix des gagnants.

Les salariés de l'organisateur ainsi que de ses sociétés filiales sont exclus de ce concours.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement de jeu dans son intégralité.

### **Article 3 Détermination du gagnant**

Le gagnant va être tiré au sort le 11 juin 2018 sur le site Merbag à Hollerich, parmi l'ensemble des bulletins de participation recueillis dans l'urne à la fin du jeu.

Il sera personnellement informé le lendemain, soit le 12 juin 2018 des résultats par la société organisatrice par e-mail ou par téléphone.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même renseignés sur le bulletin de participation. En cas d'écriture illisible rendant impossible la détermination du gagnant ou empêchant de le contacter (numéro de téléphone incorrect, incomplet, indicatif erroné ou manquant), la société organisatrice procédera à un deuxième tirage au sort en date du 13 juin.

### **Article 4 Différend/Litiges**

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu-concours.

En cas d'évènements extérieurs, irrésistibles et imprévisibles rendant impossible l'attribution des prix, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable et aucune contrepartie financière ou dédommagement ne pourra être sollicité par les gagnants.

Si les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice, il ne pourrait lui en être tenu rigueur.

La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot, ni des dommages causés à des tiers lors de l'utilisation du lot.

Tout litige en relation avec le présent jeu-concours sera exclusivement du ressort des tribunaux luxembourgeois.

### **Article 5 Données à caractère personnel**

La société organisatrice s'engage à traiter les données en toute confidentialité. Le participant autorise la société Merbag S.A., 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg et les autres sociétés du groupe Daimler à utiliser les données recueillies dans le cadre de ce jeu-concours à des fins de consultation, suivi, d'informations sur les produits, services et autres activités du groupe Daimler par lettres, téléphone, télécopie et e-mail. À ces fins, les données pourront être transférées au Mercedes-Benz Customer Assistance Center N.V. Maastricht.

Si à l'avenir, le participant veut s'opposer au traitement et à l'utilisation de ces données, il suffit de contacter Merbag S.A., Contact-Center, 45 rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg.

Les participants disposent cependant, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant.

#### **Article 6      Dépôt du règlement**

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'Etude Carlos CALVO, Huissiers de Justice, demeurant 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg et pourra également être téléchargé sur le site internet [www.huissier-luxembourg.com](http://www.huissier-luxembourg.com). Le texte complet du règlement est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.